

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2017**

Étaient présents, Mesdames et Messieurs : Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES, Isabelle HERAULT, Jacques JOYEUX, Aurélien POUILLAUDE

Excusés : Messieurs Daniel BOURGOIN, Jean-Louis MESMIN, Didier CARJAT

1) DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Isabelle HERAULT a été désignée secrétaire de séance.

2) DELIBERATIONS

Attribution du marché de travaux accessibilité bâtiment mairie et agence postale – accessibilité voirie et sécurité Place de la Liberté

- Vu la délibération en date du 3 mars 2017 approuvant le projet de Marché de travaux pour la mise en accessibilité du bâtiment Mairie et Agence Postale Communale – Accessibilité voirie et sécurité Place de La Liberté,
- Vu le Code des Marchés Publics,

Madame Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée. Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence a été publié et dématérialisé le 20 juin 2017 sur la plateforme www.marches-securises.fr, pour une remise des plis le 13 juillet 2017 avant 12h00. Les plis ont ensuite été remis à la maîtrise d'œuvre pour analyse.

Mme Le Maire présente les tableaux d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre, aux membres du Conseil municipal.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 1 – Valeur technique des prestations 60%
- 2 – Prix des prestations 40%

Après délibération, les membres du Conseil municipal procèdent au vote et décident :

- d'attribuer le marché de travaux relatif à l'opération de mise en accessibilité du bâtiment Mairie et Agence Postale Communale – Accessibilité voirie et sécurité Place de La Liberté à **l'entreprise STPR** située Route de Confolens 16490 PLEUVILLE :

Lot aménagement VRD :

- Accessibilité bâtiment mairie et Agence Postale Communale
Montant H.T. : 24 062.10
Montant T.T.C. : 28 874.52

Option :

Montant H.T. : 6 423.40
Montant T.T.C. : 7 708.08

- Accessibilité voirie et sécurité Place de la Liberté
Montant H.T. : 20 467.00
Montant T.T.C. : 24 560.40

TOTAL : 50 952.50 H.T - 61 143.00 T.T.C.

- d'autoriser Mme le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise précitée et aux conditions financières indiquées pour un montant total de 50 952.50 € H.T. soit 61 143.00 € T.T.C.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à l'attribution du marché de travaux pour la mise en accessibilité du bâtiment Mairie et Agence Postale Communale – Accessibilité voirie et sécurité Place de La Liberté.

Demande de subvention de l'Institut médico-éducatif « Les Jaumes » à Montmorillon

L'IME de Montmorillon demande une subvention pour un séjour du 21 au 25 août 2017 sur l'île d'Oléron pour un enfant de la commune. Le coût du séjour par enfant s'élève à 230€. La commune décide d'accorder la somme de 35€ (montant arrêté pour les voyages scolaires en 2017).

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 17.30/35^{ème} pour effectuer les tâches suivantes :

- ménage des locaux communaux
- accueil et entretien du camping
- remplacement à l'accueil de l'agence postale communale
- entretien espaces verts

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de créer le poste à compter du 1^{er} octobre 2017.

Madame Le Maire indique ensuite qu'en application de l'article 3-3 (3° à 4°), de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités de moins de 1000 habitants peuvent recruter, sur des emplois permanents, des agents par contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, sous réserve que la durée hebdomadaire de service n'excède pas la moitié de celle des agents à temps complet, soit actuellement 17 h 30.

A ce titre, elle demande aux membres du Conseil Municipal de fixer la rémunération de l'Adjoint technique et de l'autoriser à signer le contrat à intervenir.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame Le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'agent à compter du 1^{er} octobre 2017 pour une durée déterminée de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
- indique que la base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situe en catégorie C, sera celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique.

3) TOUR DE TABLE - INFORMATIONS DIVERSES

Sylviane SOUBRY

► Informe le Conseil municipal que l'association La Vergne Environnement se propose de faire et d'installer les caches-containers au village de la Vergne avant la fête du 23 septembre. La commune achètera les matériaux nécessaires.

Après échanges et conformément à ce qui avait été décidé, la commune réalisera l'ensemble des caches-containers sur le même modèle.

Aurélien POUILLAUDE

► Informe le Conseil municipal du lancement de la commande des panneaux « logos » auprès de l'entreprise Séritech.

**Prochaine séance du Conseil Municipal
Vendredi 1^{er} septembre 2017 à 20h30.**